

## 6. Une gestion concertée des compétences transférées

A la veille de modifications profondes du fonctionnement de notre activité, nous avons l'audace de croire que notre expertise pourrait venir en renfort de votre prise de décision. Nous ne voyons pas sans inquiétude se dessiner, au cours de négociations, les transferts de compétences nous concernant, sans qu'à ce jour le secteur ait été consulté de quelque façon que ce soit.

Nous sommes, et resterons, vigilants quant à l'indispensable égalité de traitement de TOUS les citoyens. Nous refusons qu'une inégalité de traitement conditionne des "sous-patient(e)s" et qu'ainsi, peu à peu, nous assistions à une "critérisation" qui tirerait notre qualité de prise en charge vers le bas.

Nous vous rappelons ici l'absolue nécessité de garantir un niveau de financement en adéquation avec les caractéristiques "démographique-sanitaires" de la Région de Bruxelles-Capitale.

Enfin, nous souhaitons que cette réforme soit l'occasion pour la Région de rendre lisibles, autant que faire se pourra, les structures d'agrément et de financement qui régiront à l'avenir le destin de nos équipes, mais surtout celui de patients qui comptent parmi les plus fragilisés de notre société.

Au moment où la réforme de l'Etat entre dans une phase de grande technicité, nous ne doutons pas que vous saurez garder l'accès, la continuité et la qualité des soins, au centre de toutes vos préoccupations.